Bénesse
Maremne

APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION DE REPRESENTANTS EN QUALITE DE MEMBRE EXTERIEUR DU CCAS

En application de l'article L.123-6 et R.123-11 du code de l'action sociale et des familles

Le conseil municipal, par délibération en date du 8 juin, a fixé à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bénesse-Maremne.

Il se compose du Maire, membre de droit, de 6 membres élus par le conseil municipal et 6 membres nommés par la Maire.

Ces personnes sont désignées pour la durée de la mandature municipale. Conformément à l'article L.123.-6 précité, doivent figurer parmi les membres nommés :

- Un représentant des associations familiales et/ou de l'Union départementale des associations familiales (UDAF)
- Un représentant des associations de retraités et personnes âgées du département
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département
- Un représentant des associations oeuvrant dans le secteur de l'insertion et la lutte contre l'exclusion

Les associations sont invitées à formuler leurs propositions de candidature au plus tard le 26 juin 2020 à l'attention de Monsieur le Maire

- par mail à l'adresse suivante : mairie@benesse-maremne.fr
- par courrier : mairie 19, route de Bayonne 40230 BENESSE-MAREMNE